Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le
ID : 033-213305063-20220412-2022_04_05-AR

République Française

REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LANG ON
COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

SAUVETERRE-DE-GUYENNE

N°DEL.2022/04/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage – Hôtel de Ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2022

OBJET : Modification du temps de travail d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent

M. Christophe **MIQUEU**, Maire	Présent	
Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, 1ère Adjointe	Présente	
M. Laurent **NOËL,** 2ème Adjoint	Excusé	Pouvoir donné à Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
Mme Anne-George **SENAMAUD**, 3ème Adjointe	Présente	
M. Olivier **JONET**, 4ème Adjoint,	Présent	
Mme Véronique **DUPORGE**, 5ème Adjointe	Présente	
M. Christian **BONNEAU**	Présent	
M. Thomas **CHAZAI**	Absent	
M. Christian **LAVERGNE**	Présent	
M. Dominique **ROBERT**	Présent	
Mme Corinne **SPIGARIOL-BACQUEY**	Excusée	Pouvoir donné à M. le Maire
Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**	Présente	
Mme Gwenaëlle **MACHADO**	Excusé	Pouvoir donné à M. le Maire
M. Edouard **HESPEL**	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
Mme Sandra **LABONNE**	Présente	
M. Philippe **DESNANOT**	Présent	
Mme Sylvie **PANCHOUT**	Présente	
Mme Véronique **DUBOURG-BOUNADER**	Présente	*Arrivée à 20h15*
M. Stéphane **NICOLAS**	Présent	

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de porter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique permanent à temps non complet de 26 heures à 28,5 heures hebdomadaires annualisées afin de tenir compte des heures complémentaires régulièrement effectuées par l'agent titulaire du grade d'adjoint technique occupant ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE PORTER**, à compter du 1er mai 2022, de 26 heures annualisées (temps de travail initial) à 28,5 heures annualisées (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique polyvalent ;

- **DE PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes : pour	18
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,

MAIRIE SAUVETERRE DE GUYENNE

Christophe MIQUEU

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux ; Téléphone : 05.56.99.38.00 ; Fax : 05.56.24.39.03) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr